

## Exemple de calcul pour une facture de fourniture d'électricité à un prix indexé

### La situation familiale

La famille De Winne est constituée de **quatre personnes**, vivant à **Malines** (où elle est aussi domiciliée). Le gestionnaire de réseau de distribution est Iverlek. La famille dispose d'un **compteur simple** et consomme chaque année 4.500 kWh. En février 2017, elle a souscrit un contrat d'électricité chez Eneco. Elle a opté pour le produit indexé **Eneco Soleil & Vent Flex**. Le début de la fourniture d'électricité par Eneco est prévu le 1er avril 2017.

### La facture d'énergie annuelle

En avril 2018, la famille recevra sa facture de décompte annuel pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Le calcul s'effectuera sur la base des données communiquées à Eneco par le gestionnaire de réseau de distribution.

Le montant du décompte annuel de la famille De Winne peut être divisé en **quatre parties** :

1. le prix de l'énergie, constitué :
  - de la redevance annuelle fixe
  - du prix de l'énergie pour la consommation
2. la cotisation pour l'énergie verte (dans toute la Belgique) et la cogénération (uniquement en Flandre)
3. les tarifs du transport et du réseau de distribution
4. les impôts, taxes et suppléments

### Bon à savoir

Les calculs suivants ne sont valables que pour la période de facturation mentionnée et pour la carte tarifaire active. C'est un exemple très simple, afin que vous puissiez comprendre **le mécanisme d'indexation**. Dans la pratique, le montant à payer en finale dépend des différentes circonstances pouvant se combiner, comme :

- la différence entre la période de fourniture/la période contractuelle et la période de consommation (différentes cartes tarifaires peuvent ainsi être d'application) ;
- l'utilisation des Synthetic Load Profiles pour simuler la répartition de la consommation sur toute l'année.

Pour le calcul de la facture, il faut également tenir compte des modifications intermédiaires du type de compteur, des formules, des tarifs du réseau de distribution, des tarifs du réseau de transport, des taxes, des dispenses, etc.

### 1. Le prix de l'énergie

Le prix du produit Eneco Soleil & Vent est **calculé par trimestre** sur la base du paramètre d'indexation trimestriel Belpex-S21. Eneco publie la valeur de ce paramètre chaque trimestre sur le [site web](#).

Pour le calcul du prix au kWh, nous complétons le paramètre d'indexation dans une **formule tarifaire**, figurant sur la carte tarifaire. La formule tarifaire (exprimée en centimes d'euro/kWh) a toujours la forme simple suivante :

$$(X \times \text{Belpex-S21} + Y) \times 1,21$$

X et Y sont les composants de prix déterminés par Eneco. Ils ne peuvent pas être modifiés sans notification préalable. Le prix total de l'énergie pour la consommation est calculé en multipliant le prix par trimestre par le volume consommé durant chaque trimestre. Dans cet exemple de calcul, le volume consommé durant un trimestre est égal à la consommation annuelle multipliée par la somme du profil de consommation S21 durant ce trimestre.

Belpex-S21 est la moyenne pondérée des notations Belpex Day Ahead Market (exprimée en €/MWh) pour le trimestre concerné. Nous déterminons aussi le coefficient de pondération pour le profil de consommation S21. Ces notations sont consultables sur [www.belpex.be](http://www.belpex.be). Synergrid publie le profil de consommation S21 sur [www.synergrid.be](http://www.synergrid.be).

Le tableau suivant présente l'évolution mensuelle du paramètre Belpex-S21 (hors TVA) et la somme trimestrielle du profil de consommation S21.

Mois	Belpex-S21	Profil S21
Avril 2017	36,62	22,88%
Mai 2017	36,62	
Juin 2017	36,62	
Juillet 2017	35,11	22,34%
Août 2017	35,11	
Septembre 2017	35,11	
Octobre 2017	60,29	27,07%
Novembre 2017	60,29	
Décembre 2017	60,29	
Janvier 2018	46,69	27,43%
Février 2018	46,69	
Mars 2018	46,69	

- Calcul de la redevance annuelle fixe :

La redevance annuelle pour la période de facturation est un montant fixe. Dans cet exemple, 50 euros/an. Comme la période de facturation couvre une année complète et que la redevance annuelle fixe est calculée pro rata temporis, elle est de 50 euros aussi dans ce décompte.

- Calcul du prix de l'énergie pour la consommation :

Le prix au kWh est indexé sur la base du paramètre d'indexation Belpex-S21 précité. La carte tarifaire qui s'applique à la famille De Winne comporte la formule d'indexation suivante :

$$(0,1 \times \text{Belpex-S21} + 1,582) \times 1,21$$

Le coût total de l'énergie pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 est donc de :

$$\begin{aligned} & (4.500 \text{ kWh} \times (22,88\% \times 0,1 \times 36,62 + 1,582) \text{ centimes d'euro/kWh} \\ & + 4.500 \text{ kWh} \times (22,34\% \times 0,1 \times 35,11 + 1,582) \text{ centimes d'euro/kWh} \\ & + 4.500 \text{ kWh} \times (27,07\% \times 0,1 \times 60,29 + 1,582) \text{ centimes d'euro/kWh} \\ & + 4.500 \text{ kWh} \times (27,43\% \times 0,1 \times 46,69 + 1,582) \text{ centimes d'euro/kWh}) \times 1,21 \\ & = 333,76 \text{ euros} \end{aligned}$$

## 2. La cotisation pour l'électricité verte et la cogénération

En Flandre, la cotisation pour l'électricité verte et la cogénération pendant la période de facturation était de 2,74 centimes d'euros/kWh (TVAC). La cotisation totale se monte donc à :

$$4500 \text{ kWh} \times 2,74 \text{ centimes d'euros/kWh} = 123,30 \text{ euros.}$$

## 3. Les tarifs du réseau de transport et du réseau de distribution

La famille De Winne doit payer le **prix de location du compteur**. À Malines, il est de 4,39 euros/an.

Chez Iverlek, le **tarif appliqué pour le réseau de transport** est de 1,94 centime d'euro/kWh. Le **tarif du réseau de distribution** est de 15,67 centimes d'euro/kWh.

Pour préserver la simplicité, cet exemple de calcul conserve ces valeurs pour toute la période. Les tarifs du réseau de transport et du réseau de distribution et les coûts de location du compteur sont publiés par le gestionnaire du réseau de distribution et approuvés par le régulateur. Le coût total pour le transport et la distribution pour la période de facturation est de :

$$4,39 \text{ euros} + 4500 \text{ kWh} \times 1,94 \text{ centime d'euro/kWh} + 4500 \text{ kWh} \times 15,67 \text{ centimes d'euro/kWh} = 796,84 \text{ euros.}$$

#### 4. Impôts et cotisations

En Flandre, **trois types d'impôts** sont prélevés sur la consommation d'électricité :

- la Cotisation énergétique
- la Cotisation fédérale
- la Contribution au fonds de l'énergie

Chez Iverlek le tarif de la Cotisation énergétique est de 0,2331 centime d'euro/kWh. La Cotisation fédérale se monte à 0,01899 centime d'euro/kWh. La Contribution du fonds de l'énergie est de 0,42 euro/mois pour l'adresse de domiciliation si celle-ci est raccordée au réseau basse tension.

Pour préserver la simplicité, cet exemple de calcul conserve ces valeurs pour toute la période. Le coût total pour les impôts et taxes pour la période facturation est de :

$4500 \text{ kWh} \times 0,2331 \text{ centime d'euro/kWh} + 4500 \text{ kWh} \times 0,01899 \text{ centime d'euro/kWh} + 12 \times 0,42 \text{ euro} = 24,08 \text{ euros.}$

#### 5. Total

Le montant total du décompte annuel s'obtient en additionnant les différents éléments.

Pour la famille De Winne, le décompte annuel se présente donc comme suit :

50 euros (redevance fixe)  
+ 333,76 euros (prix de l'énergie pour la consommation)  
+ 123,30 euros (cotisation pour l'électricité verte et la cogénération)  
+ 769,84 euros (transport et distribution)  
+ 24,08 euros (impôts et cotisations)  
= 1.327,98 euros.